



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question orale n° 826

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité, après la crise financière, de plus de régulation dans le domaine de l'économie. Certains secteurs agricoles ont su, depuis longtemps, dans le cadre de l'interprofession, s'entendre par exemple sur le prix du lait. Chez nous, en Aveyron, le prix du lait de brebis, pour la fabrication du Roquefort, est, depuis de longues années, l'objet de négociations. Même si les dernières négociations entre agriculteurs et industriels ont été difficiles, dans le rayon de Roquefort, elles se sont achevées par un accord. La régulation existe donc depuis des décennies dans le rayon de Roquefort pour le lait de brebis, mais malgré ce type de résultat positif, nos agriculteurs traversent une crise sans précédent. Nombres de mesures ont été annoncées en faveur de ce secteur et si beaucoup de celles-ci, techniques et financières, ont pu et pourront soulager momentanément les difficultés dans les exploitations agricoles, il s'agit de redonner confiance et espoir à notre agriculture. Il lui demande donc de rappeler brièvement ces mesures et de lui dire ce qu'il compte faire pour que les agriculteurs retrouvent confiance en l'avenir.

Texte de la réponse

PRIX DU LAIT DE BREBIS

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Marc, pour exposer sa question, n° 826.

M. Alain Marc. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, mais je ne doute pas que M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme saura y répondre. *(Sourires.)*

Alors que la crise financière démontre la nécessité de plus de régulation dans le domaine de l'économie, depuis longtemps, certains secteurs agricoles ont su s'entendre dans le cadre de l'interprofession, par exemple sur le prix du lait.

Chez nous, en Aveyron, le prix du lait de brebis utilisé pour la fabrication du roquefort est, depuis de longues années, l'objet de négociations. Même si les dernières négociations entre agriculteurs et industriels ont été difficiles, dans le rayon de Roquefort elles se sont achevées par un accord. Dans l'Aveyron, pour le lait de brebis, la régulation existe donc depuis des décennies, mais malgré ces résultats positifs, nos agriculteurs, et l'agriculture en général, traversent une crise économique et une crise de confiance en l'avenir sans précédent. Nombre de mesures ont été annoncées en faveur de ce secteur, et si beaucoup d'entre elles, techniques et financières, ont pu et pourront soulager momentanément les difficultés des exploitations agricoles, il s'agit de redonner confiance et espoir à notre agriculture.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous rappeler brièvement ces mesures et nous dire ce que compte faire le Gouvernement pour que les agriculteurs retrouvent confiance en l'avenir ?

Mme la présidente. La parole est à M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme... pour nous parler du lait de brebis. *(Sourires.)*

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme*. Monsieur Alain Marc, comme vous l'avez affirmé, au terme de longues négociations, les producteurs et les industriels du roquefort sont parvenus à un accord sur le prix du lait de brebis. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui les producteurs connaissent des

difficultés, comme l'ensemble du secteur.

Le roquefort est un élément important de notre économie agricole. Selon les douanes françaises, environ 3 700 tonnes de roquefort ont été exportées en 2008, soit 20 % de la production totale, ce qui, en valeur, représente un peu plus de 2 millions d'euros par an.

Toutefois, comme l'ensemble de la filière laitière, les producteurs de lait de brebis traversent une crise sans précédent.

Grâce à son combat pour une meilleure régulation européenne, la France a réussi à faire remonter les prix des produits industriels laitiers. Aujourd'hui, les prix du beurre et de la poudre de lait sont de 30 % supérieurs au prix d'intervention, alors qu'il y a trois mois c'était l'inverse : nos décisions en matière de régulation ont donc été efficaces.

Nous souhaitons maintenant que les producteurs puissent avoir des assurances sur le fait que le prix du lait en 2010 sera supérieur au prix du lait en 2009.

Depuis juillet, à l'instigation de la France et de l'Allemagne, les partisans d'un retour à une régulation des marchés se sont renforcés : vingt et un pays sont désormais réunis autour de la France ; ils se réuniront, à l'initiative de Bruno Le Maire, le 10 décembre prochain.

En parallèle, le chantier avance au niveau national : la contractualisation constitue l'un des objectifs de la future loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, qui stabilisera et garantira le revenu des agriculteurs grâce à des contrats écrits, placés sous la surveillance de la puissance publique.

De plus, le Gouvernement suit toujours attentivement les travaux du groupe de haut niveau mis en place le 5 octobre dernier. Dans l'attente de ses conclusions, qui seront remises en juin 2010, Bruno Le Maire a demandé que ce groupe remette, au début de l'année 2010, un rapport intermédiaire sur la mise en place de relations contractuelles au niveau national entre producteurs laitiers et industriels afin de limiter la volatilité des prix.

Monsieur le député, nous savons que vous êtes un défenseur acharné de la filière du roquefort dans votre département. Comme vous pouvez le constater, la bataille pour une meilleure régulation et pour donner aux agriculteurs un revenu stable et décent continue.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 826

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11243

Réponse publiée le : 24 décembre 2009, page 10258

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 2009